



SÉANCE  
ORDINAIRE  
20 FÉVRIER 2024

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

### MUNICIPALITÉ DE MONTEBELLO SÉANCE ORDINAIRE DU 20 FÉVRIER 2024 À 19H00 ORDRE DU JOUR

1. **Ouverture de la séance**
2. **Adoption de l'ordre du jour**
3. **Suivi(s) de la dernière séance du Conseil**  
Aucun sujet n'est actuellement inscrit à l'ordre du jour pour la section
4. **Parole à la mairesse et correspondance**
  - 4.1 Parole à la mairesse
  - 4.2 Correspondance
    - Redevances élimination des matières résiduelles
5. **Période de questions des citoyens**
6. **Greffes et affaires juridiques**
  - 6.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 janvier 2024
  - 6.2 Mandat cabinet juridique - Robert et Associés notaires, rue des Bois-Francis
7. **Ressources humaines**
  - 7.1 Contrat de travail - Martin Parent
8. **Finances – trésorerie**
  - 8.1 Liste sélective des chèques, des prélèvements et des dépôts directs
  - 8.2 État des comptes
  - 8.3 Rapport financier détaillé au 31 janvier 2024
9. **Sécurité civile et sécurité incendie**
  - 9.1 Rapport mensuel du directeur du service d'incendie
  - 9.2 PMOL-Rapport annuel des activités 2023 (reporté)
10. **Travaux publics**
  - 10.1 Rapport mensuel du directeur des travaux publics et gestion des eaux
  - 10.2 Récupération écocentre - équipement non fonctionnelle
11. **Urbanisme, aménagement et environnement**
  - 11.1 Rapport mensuel de la directrice du service de l'urbanisme et de l'environnement
  - 11.2 Nouveau membre conseiller CCU
12. **Communication, loisirs et culture**
  - 12.1 Rapport mensuel du directeur des communications, loisirs et culture
  - 12.2 Programmation et soutien financier pour le comité des loisirs 2024
  - 12.3 Demande de gratuité – Comité JMV
13. **Avis de motion et règlements**
  - 13.1 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 934-2024 relatif à la collecte des ordures ménagères, des matières recyclables et des matières compostables



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Montebello**

- 14. Affaires diverses**
  - 14.1 Offre de service pour l'étude de chauffage de l'église
  - 14.2 Remplacement des bacs à fleurs de l'église
  - 14.3 Jour de la santé mentale
  - 14.4 Appui aux commerçants pour la réalisation du projet de flèches directionnelles pour la promotion des commerces touristiques de la municipalité de Montebello
- 15. Période de questions des citoyens**
- 16. Période de questions et commentaires des membres du Conseil**
- 17. Levée de la séance**



**SÉANCE  
ORDINAIRE  
20 FÉVRIER 2024**

**2024-02-19**

## **Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello**

### **PROCÈS-VERBAL**

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Montebello, tenue le **20 février 2024 à 19h 00** à la salle du conseil sise au 550, rue Notre-Dame, Montebello et à laquelle sont présents les conseillers Pierre Bertrand, Jean-Philippe Comeau, Benoit Millette et Jésabelle Dicaire.

Le conseiller Dominique Primeau a motivé son absence.

Formant quorum sous la présidence de la Mairesse, Madame Nicole Laflamme.

Monsieur Mario B. Briggs, directeur général agréé et greffier-trésorier, est aussi présent.

Il y a 11 personnes qui assistent à la séance.

#### **1. Ouverture de la séance**

Madame Nicole Laflamme, Mairesse, déclare la séance ordinaire ouverte et souhaite la bienvenue aux membres du conseil présents.

#### **2. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Pierre Bertrand

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté conformément à la loi.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité.**

#### **3. Suivi(s) de la dernière séance du Conseil**

- Aucun sujet n'est actuellement inscrit à l'ordre du jour pour la section.

#### **4. Parole à la mairesse et correspondance**

##### **4.1 Parole à la mairesse**

- Madame Nicole Laflamme, procède à l'allocution du mot de la Mairesse.

##### **4.2 Correspondance**

- Redevances élimination des matières résiduelles

#### **5. Période de questions des citoyens**

Il y a eu question de :

- Est-ce possible d'avoir un éconocentre?
- Est-ce possible d'avoir une entente avec Papineauville pour l'éconocentre?
- Réserve pour l'entretien des étangs
- Réserve des entretiens des chemins du secteur de la montagne
- Cueillette du recyclage, les boîtes à côté du bac sont-elles ramassées?
- Trois versements de taxes
- Le retrait du réservoir de la Cime (taxe terrain vague)
- L'avancement du projet du Quadrilatère Saint-Henri



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

### 6. Greffe et affaires juridiques

2024-02-20

#### 6.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 janvier 2024

Conformément à l'article 201 du *Code municipal du Québec*, le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 janvier 2024 est déposé lors de la présente séance.

Il est proposé par Benoît Millette

RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 janvier 2024 déposé lors de la présente séance.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité.**

2024-02-21

#### 6.2 Mandat cabinet juridique - Robert et Associés notaires, rue des Bois-Francis

CONSIÉRANT QUE la résolution 2019-09-252 a été adoptée à la séance ordinaire de septembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité s'est engagée de reprendre la rue à la fin des travaux;

CONSIDÉRANT QUE la rue des Bois-Francis a été déclarée conforme à la réglementation municipale et attestée par le directeur des travaux publics à l'époque;

CONSIDÉRANT QU'UNE offre de service a été présentée au Conseil;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de service inclus les frais des honoraires ainsi les d'indexation au registre foncier pour un montant total de 1 673,19\$ plus taxes;

Il est proposé par Jésabelle Dicaire

RÉSOLU

D'AUTORISER le mandat au cabinet juridique Robert et associés notaires pour un montant de 1 673,19\$ plus taxes.

QUE cette dépense de 1 673,19\$ soit comptabilisé dans le poste budgétaire numéro 02 19000 412.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité**



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

2024-02-22

### 7. Ressources humaines

#### 7.1 Contrat de travail avec Martin Parent

CONSIDÉRANT QUE monsieur Martin Parent n'a pas de contrat de travail écrit;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Martin Parent offre le service d'entretien pour la municipalité de Montebello;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une demande d'augmentation de rémunération de la part de monsieur parent;

CONSIDÉRANT QUE la dernière hausse de rémunération qu'il a obtenue pour l'entretien ménager date de 2018 ;

CONSIDÉRANT QUE le coût de vie a augmenté exceptionnellement depuis quelques années ;

CONSIDÉRANT QUE la demande d'augmentation de rémunération ainsi que le projet contrat de travail a été présenté aux membres du conseil;

CONSIDÉRANT QUE le projet de contrat de travail a été présenté à monsieur Martin Parent;

CONSIDÉRANT QUE les deux (2) parties sont satisfaites du projet de contrat de travail ;

Il est proposé par Jean-Philippe Comeau

#### RÉSOLU

D'ACCORDER une augmentation rétroactivement à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au taux horaire fixé à 27\$/h pour l'entretien ménager tel que décrit dans le contrat de travail.

D'AUTORISER le directeur général agréé et greffier-trésorier, Mario Briggs à signer au nom de la municipalité le contrat de travail de monsieur Martin parent.

COMPTABILISER les coûts dans les postes budgétaires numéros suivants : 0219001499, 0270120495 et 0270230495.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité**

### 8. Finances – trésorerie

2024-02-23

#### 8.1 Liste sélective des chèques, des prélèvements et des dépôts directs

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser les paiements pour le mois de janvier 2024.

Il est proposé par Pierre Bertrand

RÉSOLU




## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

D'ADOPTER les prélèvements automatiques numéro 1508 à 1546 d'une somme de 67,455.07\$ les dépôts direct numéro 545 à 547 d'une somme de 11,065.10\$ et les chèques numéro 7761 à 7774 d'une somme de 34,388.35\$ du mois de janvier 2024 totalisant une somme de 112,908.52\$.

D'AUTORISER le directeur général agréé et greffier-trésorier à effectuer les paiements.

### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Mario B. Briggs, directeur général agréé et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

  
Mario B. Briggs  
Directeur général agréé et greffier-trésorier

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité.**

### **8.2 État des comptes**

L'état des comptes des différents folios bancaires de la Municipalité est déposé aux élus pour analyse.

### **8.3 Rapport financier détaillé au 31 janvier 2024**

Conformément aux dispositions prévues au *Code municipal du Québec*, le directeur général agréé et greffier-trésorier remet aux élus un état de la situation financière sommaire au 31 janvier 2024.

### **9. Sécurité civile et sécurité d'incendie**

#### **9.1 Rapport mensuel du directeur du service d'incendie**

Monsieur Daniel Bisson, directeur du service d'incendie de Montebello, dépose son rapport du mois de janvier 2024.

Le Conseil prend connaissance du rapport.

Madame Nicole Laflamme, mairesse, fait la lecture des points significatifs.

2024-02-24

#### **9.2 Rapport annuel des activités 2023- PMOL (REPORTÉ)**

CONSIDÉRANT que Monsieur Daniel Bisson, directeur du service d'incendie de Montebello, a achevé le rapport des activités 2023, schéma de couverture de risques incendie de la MRC Papineau ;

CONSIDÉRANT que le Conseil a pris connaissance du rapport à une séance antérieure.

Il est proposé par \_\_\_\_\_



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

### RÉSOLU

D'ACCEPTER le rapport annuel des activités 2023, schéma de couverture de risque incendie de la MRC Papineau.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adopté à l'unanimité.**

### **10. Travaux publics**

#### **10.1 Rapport mensuel du directeur des travaux publics et de la gestion des eaux**

Monsieur Éric Cayer, directeur des travaux publics et gestion des eaux, dépose son rapport du mois de janvier 2024.

Le Conseil prend connaissance du rapport.

Madame Nicole Laflamme, mairesse, fait la lecture des points significatifs.

2024-02-25

#### **10.2 Récupération écocentre - équipement non fonctionnel**

CONSIDÉRANT QUE le directeur des travaux publics et son équipe effectuent un nettoyage dans les inventaires des départements de la voirie et hygiène du milieu;

CONSIDÉRANT QUE les employés de voirie ont trouvé de l'équipement non fonctionnel et désuet;

CONSIDÉRANT QUE parmi ces équipements, la municipalité de Montebello a acheté une pompe submersible Grundfos en 2012 pour la station de pompage de la rivière au Saumon, numéro de résolution 2012-04-089;

CONSIDÉRANT QUE l'achat de la pompe était d'un montant de 10 113.20\$ incluant les taxes à l'époque;

CONSIDÉRANT QUE la pompe n'a jamais été installée, ni utilisée;

CONSIDÉRANT QUE la pompe n'est pas fonctionnelle et que la technologie est désuète;

CONSIDÉRANT QUE réparer cette pompe coûterait le prix d'une nouvelle pompe;

Il est proposé par Benoît Millette

### RÉSOLU

D'AUTORISER le directeur des travaux publics et gestion des eaux, monsieur Éric Cayer et son équipe à se départir de la pompe submersible Grundfos;

D'AUTORISER l'équipe de la voirie à transporter la pompe à l'écocentre de Papineauville RLS;





## **Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello**

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité.**

### **11. Urbanisme, aménagement et environnement**

#### **11.1 Rapport mensuel de la directrice du service de l'urbanisme et de l'environnement**

Madame Priscilla Melançon, directrice du service de l'urbanisme et de l'environnement, dépose ses rapports du mois de décembre 2023 et de janvier 2024.

Le Conseil prend connaissance des rapports.

Madame Nicole Laflamme, Mairesse, fait la lecture des points significatifs

2024-02-26

#### **11.2 Nomination d'un membre sur le Comité consultatif d'urbanisme**

CONSIDÉRANT le règlement numéro 951-2022 constituant le comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que l'article 11 dudit règlement 951-2022 ;

CONSIDÉRANT la démission du conseiller Monsieur André Mathieu et qu'il y a lieu de le remplacer ;

Il est proposé par Jésabelle Dicaire

RÉSOLU

QUE le conseil nomme le conseiller Jean-Philippe Comeau à titre de membre de l'affecté à l'aménagement et à l'urbanisme pour la Municipalité de Montebello sur le Comité consultatif d'urbanisme.

QUE l'administration municipale soit autorisée à procéder à l'affichage d'un poste afin de pourvoir le poste vacant à titre de citoyen au sein du Comité consultatif d'urbanisme.

QUE la résolution 2024-02-26 amende la résolution 2023-02-18.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité.**

### **12. Communications, développements et vie communautaire**

#### **12.1 Rapport mensuel du directeur des communications, loisirs et culture**

Monsieur Jean-François Lahaye, directeur des communications, loisirs et culture, dépose son rapport du mois de janvier 2024.

Le Conseil prend connaissance du rapport.





## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

Madame Nicole Laflamme, Mairesse, fait la lecture des points significatifs.

2024-02-27

### 12.2 Programmation et soutien financier 2024 pour le comité des loisirs de Montebello

CONSIDÉRANT QU'UNE demande financière a été demandée par le Comité des loisirs de Montebello pour combler certaines dépenses pour leurs activités annuelles;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Montebello travaille étroitement avec le comité des loisirs;

CONSIDÉRANT QUE le comité des loisirs est assuré par l'intermédiaire de la police d'assurance de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le comité des loisirs a déposé sa programmation d'activités et d'évènements pour l'année 2024;

CONSIDÉRANT QUE cette programmation inclut les activités et événements suivants;

Tournoi Gamer, le carnaval, le rallye de pâque, souper/soirée dansante, films intérieur et extérieur, la fête de la St-Jean-Baptiste, la fête du Canada, la fête de la famille, la célébration de l'Halloween, Noël du village ;

Il est proposé par Jésabelle Dicaire

#### RÉSOLU

QUE le conseil accepte de verser la somme d'un montant total de 25 000 \$ au Comité des loisirs de Montebello pour les activités 2024 réparties comme suit :

-	Tournoi Gamer	200 \$
-	Le Carnaval	6 250 \$
-	Le rallye de Pâque	600 \$
-	Souper/soirée dansante	1000 \$
-	Film extérieur	150 \$
-	La fête de la Saint-Jean-Baptiste	7 000 \$
-	La fête du Canada	5 000 \$
-	La fête de la famille	1 000 \$
-	La célébration de l'Halloween	800 \$
-	Noël du village	3 000 \$

QUE le montant mentionné ci-haut sera versé au moment de chacune des activités ;

QUE le comité doit remettre à la municipalité un rapport détaillé des dépenses après chaque évènement.

QUE le montant de 25 000 \$ soit comptabilisé dans le poste budgétaire 02 70191 959.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité.**



2024-02-28

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

### 12.3 Demande de gratuité – Comité JMV

CONSIDÉRANT QUE le comité JMV est constitué de femmes telles que Jessica Renaud, Marie-Pier Bertrand ainsi que Julie Mailloux ;

CONSIDÉRANT QUE le comité JMV est soutenu par l'organisme Opération enfant soleil par l'entremise d'une lettre ;

CONSIDÉRANT QUE le comité veut organiser une activité familiale de jeux de société dans nos infrastructures ;

CONSIDÉRANT QUE tous les fonds amassés lors de cette activité seront remis à la fondation ;

CONSIDÉRANT QUE le comité JMV fait la demande de gratuité pour la location de salle pour le chalet en bois rond en mentionnant notre collaboration ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal affectionne les activités familiales et sociales ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal veut se rallier à des activités-bénéfice soutenues par des fondations telles qu'Opération enfant soleil ;

Il est proposé par Pierre Bertrand

#### RÉSOLU

QUE la demande de gratuité de location du comité JMV soit acceptée selon les conditions émises plus haut.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité.**

### 13. Avis de motion et règlements

#### 13.1 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 934-2024 relatif à la collecte des ordures ménagères, des matières recyclables et des matières compostables

Conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*, le projet de règlement numéro 934-2024 relatif à la collecte des ordures ménagères, des matières recyclables et des matières compostables est déposé et un avis de motion est donné par Jéssabelle Dicaire, à l'effet qu'à une prochaine assemblée ou à une séance subséquente, ledit règlement sera proposé pour adoption.



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

### 14. Affaires diverses

2024-02-29

#### 14.1 Offre de service pour l'étude de chauffage de l'église

CONSIDÉRANT QUE le chauffage à l'église s'est avéré inadéquat durant les hivers 2021-2022-2023, ne pouvant permettre les activités projetées.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a dû refuser de louer l'église ou de permettre la tenue des activités communautaires, sauf quelques exceptions vu la nature de l'activité.

CONSIDÉRANT QUE le système de chauffage avait été remplacé par la Fabrique il y a quelques années.

CONSIDÉRANT QUE malgré cette rénovation du système de chauffage, la température de confort ne peut être atteinte.

CONSIDÉRANT QU'IL est important et nécessaire de déterminer la (les) cause(s) du problème relié au chauffage de l'église et de trouver une (des) solution(s).

CONSIDÉRANT QUE la municipalité avait obtenu une subvention du Conseil du Patrimoine religieux du Québec afin de faire des études pour la requalification de l'église.

CONSIDÉRANT QU'UNE partie résiduaire de ce fonds est toujours disponible.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a obtenu une soumission de la firme Pageau Morel, experts en cette matière et particulièrement pour des bâtiments de grande dimension.

CONSIDÉRANT QU'UNE provision budgétaire a été prévue au budget 2024 afin de couvrir la portion de 25% des coûts pour les études subventionnées par le CPRQ.

CONSIDÉRANT QUE la soumission de Pageau Morel s'élève à la somme de 9,080.00 \$ taxes en sus, laquelle inclut l'étude complète et la remise de différents scénarios de solution.

Il est proposé par Benoît Millette

RÉSOLU

D'ACCEPTER la soumission de Pageau Morel au coût de 9 080 \$ taxes en sus.

DE comptabiliser cette dépense de 9 080 \$ taxes en sus, au poste budgétaire 0270259411.



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

D'AUTORISER le directeur général agréé :

- À conclure la transaction avec Pageau Morel selon les paramètres de ladite soumission.
- À déboursier la portion contributive de 25% conformément aux exigences du fonds d'aide du Conseil du patrimoine religieux du Québec.
- À réaliser les procédures nécessaires auprès du CPRQ afin de bénéficier de la partie résiduaire du fonds attribué à la requalification de l'église de Montebello.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité.**

2024-02-30

### **14.2 Remplacement des bacs à fleurs de l'église**

CONSIDÉRANT QUE le village de Montebello est désigné comme étant un pôle touristique.

CONSIDÉRANT QUE l'esthétique du village et particulièrement la rue principale Notre-Dame est essentielle au maintien de l'attrait touristique.

CONSIDÉRANT QUE le parterre de l'église est au cœur du noyau villageois.

CONSIDÉRANT QUE la qualité de vie des citoyens est importante et que l'attrait et la beauté du village contribuent de manière significative à l'agrément de la communauté.

CONSIDÉRANT QUE les boîtes à fleurs longeant l'allée centrale menant à l'église constituent un attrait essentiel durant la saison estivale.

CONSIDÉRANT QU'IL n'est pas possible d'aménager des plates-bandes au sol, vu la présence du système racinaire des grands érables.

CONSIDÉRANT QUE Paul Major a construit 10 boîtes à fleurs il y a plusieurs années.

CONSIDÉRANT QUE 7 de ces boîtes doivent être remplacées à cause de la pourriture.

CONSIDÉRANT QUE Paul major est disposé à remplacer les boîtes détériorées et a remis une soumission à la municipalité à cet effet, à savoir 350\$ par boîte.

CONSIDÉRANT QU'UNE provision budgétaire a été prévue pour le remplacement des boîtes à fleurs.

Il est proposé par Pierre Bertrand

RÉSOLU

D'ACCEPTER la soumission de Paul Major au coût de 350.00\$ par boîte, le coût de la teinture pour un montant maximum de 600.00\$.



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

D'AUTORISER le directeur général agréé et greffier-trésorier de prendre les mesures nécessaires pour conclure la transaction avec Paul Major afin que les boîtes à fleurs soient remplacées et mises en place pour la plantation au printemps 2024.

DE comptabiliser cette dépense de 2 450\$, plus le coût de la teinture au poste budgétaire numéro 0269000649.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité.**

2024-02-31

### **14.3 Jour de la santé mentale**

CONSIDÉRANT QUE le 31 mars 2022, les élues de l'Assemblée nationale se sont prononcés à l'unanimité en faveur de la reconnaissance du 13 mars comme Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive ;

CONSIDÉRANT QUE le Mouvement Santé mentale Québec et ses organisations membres lancent en cette journée leur campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème « S'ACCEPTER, c'est être soi-même ensemble » ;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de cette Campagne, de nombreux outils favorisant le renforcement de la santé mentale de la population sont offerts tout au long de l'année ;

CONSIDÉRANT QUE la promotion de la santé mentale positive vise à accroître et à maintenir le bien-être individuel et collectif de la population et à favoriser la résilience ;

CONSIDÉRANT QU'IL a été démontré que les municipalités peuvent jouer un rôle de premier plan pour favoriser la santé mentale positive de leurs concitoyennes et concitoyens ;

IL est proposé par Jésabelle Dicaire

RÉSOLU

QUE le conseil proclame la Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive et invite les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les organisations et institutions de sa municipalité à faire connaître les outils de la campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème « S'ACCEPTER, c'est être soi-même ensemble ».

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité.**



2024-02-32

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

### **14.4 Appui aux commerçants pour la réalisation du Projet flèches directionnelles pour la promotion des commerces touristiques de la municipalité de Montebello**

CONSIDÉRANT QUE les commerçants se sont regroupés afin de réaliser un projet dans le but de promouvoir leurs activités commerciales et l'attrait touristique de Montebello.

CONSIDÉRANT QUE le projet a été présenté dans un document par Amélie Blanchard et sera géré par son entreprise Hotdog Trio Inc. tel qu'il appert du document joint en annexe de la présente résolution et en faisant partie intégrale.

CONSIDÉRANT QUE le projet constitue en l'installation devant la gare, de trois poteaux comportant des flèches directionnelles, dont chacune contiendra le nom d'un commerce.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité contribuerait audit projet en fournissant et en installant les trois poteaux.

CONSIDÉRANT QUE la configuration précise du projet devra respecter les critères du Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) et devra être soumise au Comité consultatif en urbanisme (CCU).

CONSIDÉRANT QUE le comité des commerçants a soumis le projet à Tourisme Outaouais et a reçu une aide financière de 6,000.00\$.

Il est proposé par Benoît Millette

#### **RÉSOLU**

D'APPOUVER le projet de flèches directionnelles pour la promotion des commerces touristiques de la municipalité de Montebello, tel que décrit au document joint en annexe et faisant partie intégrale de la présente résolution.

QUE préalablement, le projet devra être soumis au Comité consultatif en urbanisme.

QUE le Conseil donnera son approbation finale selon les recommandations du CCU.

QU'UNE fois l'approbation finale du Conseil, les employés de la municipalité pourront procéder à l'installation des trois poteaux selon le plan approuvé.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité.**

### **15. Période de questions des citoyens**

Il y a eu question de :

- Est-ce que nous avons la subvention de 300,000\$ de la caisse Desjardins?
- Quel est le montant de programme d'aide avons-nous obtenu depuis votre mandat?





**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Montebello**

**16. Période de questions et communications des membres du Conseil**

2024-02-33

**17. Levée de la séance à 20h17**

Il est proposé par Pierre Bertrand

QUE la séance soit levée.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité.**

**SIGNATURE DES RÉSOLUTIONS PAR LA MAIRESSE**

"Je soussignée, Nicole Laflamme, Mairesse de la Municipalité de Montebello atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal"

Et j'ai signé ce 26 mars 2024

Nicole Laflamme  
Mairesse

Mario B. Briggs  
Directeur général agréé et  
Greffier-trésorier



